



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Les forêts dans un monde en évolution : inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier

Les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport vise à donner une vue d'ensemble de la protection de la diversité biologique des forêts, à dégager des méthodes de protection pertinentes faisant appel à la gestion durable des forêts et à envisager les possibilités de resserrer la collaboration avec les organismes et processus s'occupant de biodiversité ainsi que des méthodes de travail intégrées.

On estime que les forêts, principalement dans les tropiques, renferment 80 % de la diversité biologique qui subsiste aujourd'hui sur terre. La déforestation, provoquée le plus souvent par la conversion des forêts en terres agricoles, de même que la dégradation des forêts, sont les principales causes de la diminution de la diversité biologique des forêts. Parmi les autres menaces importantes qui pèsent sur la diversité biologique des forêts figurent les changements climatiques, la fréquence accrue des catastrophes naturelles, la destruction des habitats, les espèces étrangères envahissantes, les incendies de forêt, la fragmentation des forêts, les activités non viables ou illicites et l'absence de ressources financières pour une gestion durable des forêts.

* E/CN.18/2009/1.



Les pays ont accordé une attention accrue, sur le plan politique, à la désignation de forêts à des fins de conservation. La diversité biologique est l'un des objectifs de gestion pour plus de 25 % de l'ensemble des forêts dans le monde. Les forêts désignées principalement pour la conservation de la diversité biologique représentent plus de 11 % de la totalité de la superficie boisée à travers le monde. Toutefois, certains types de forêts sont représentés de façon disproportionnée ou encore sous-représentés.

Les zones forestières protégées donnent généralement des résultats probants si elles sont désignées et administrées dans le cadre d'une gestion durable des forêts, en tenant dûment compte de l'importance des couloirs et de l'interconnexion entre les zones protégées ainsi que des menaces extérieures telles que la pollution, les changements climatiques et les espèces envahissantes. Par ailleurs, une gestion durable des forêts met l'accent sur la nécessité de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité partout où des forêts existent. Il s'agit là d'une notion d'une importance capitale étant donné que l'essentiel de la diversité biologique existe dans des forêts situées en dehors des zones protégées.

Dans de nombreux pays en développement, les activités de gestion durable des forêts à des fins de conservation et les zones forestières protégées ont plus de chance de réussir si ces activités s'inscrivent dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et autres politiques ou plans sectoriels pertinents, qu'il s'agisse de changements climatiques ou d'aménagement des bassins versants, par exemple.

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	1
I. Introduction	3
II. Vue d'ensemble : forêts et diversité biologique	4
III. Contribution de la gestion durable des forêts à la protection de la diversité biologique des forêts	8
A. Gestion durable des forêts et zones protégées	10
B. Défis et possibilités	11
IV. Aspects nouveaux de la gestion durable dans la conservation et la protection des forêts	15
V. Coopération intersectorielle pour respecter les engagements en matière de forêts et de diversité biologique	16
VI. Conclusions	20

I. Introduction

1. Aux termes de l'objectif d'ensemble 3 de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, l'instrument sur les forêts¹, que le Forum des Nations Unies sur les forêts a approuvé à sa septième session et que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 62/98 du 17 décembre 2007, les États Membres s'engagent à « accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable ». L'objectif d'ensemble 1, qui est étroitement lié à la conservation de la diversité biologique des forêts, invite les États Membres à « mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts ». À ces fins, plusieurs mesures de l'instrument sur les forêts traitent de la question de la conservation et de la protection des forêts, en particulier les alinéas k), o) à q) du paragraphe 6 et l'alinéa d) du paragraphe 7², qui font des zones forestières protégées un élément central de la gestion durable des forêts.

2. À sa septième session, le Forum a également adopté son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015³ dans lequel la huitième session, en 2009, est invitée à examiner la question des « forêts dans un monde en évolution », et notamment les thèmes « les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées », « inverser la déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, notamment dans les pays à faible couvert forestier », et « les forêts et le changement climatique ». Le présent rapport traite de la première de ces questions interdépendantes, les deux autres faisant l'objet de rapports distincts du Secrétaire général.

3. Le présent rapport vise à donner une vue d'ensemble de la conservation de la diversité biologique des forêts, à dégager les méthodes de protection pertinentes faisant appel à une gestion durable des forêts et à envisager les possibilités de resserrer la collaboration avec les organismes et les processus qui s'occupent de biodiversité ainsi que des méthodes de travail intégrées. Les propositions et recommandations du Secrétaire général sont présentées dans le rapport sur les recommandations destinées à relever les principaux défis que présentent les forêts dans un monde en évolution⁴.

4. Les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées, sont d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim et pour assurer la durabilité de l'environnement. Le Forum et les organes qui l'ont précédé, à savoir le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts, estiment depuis longtemps que les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées, font partie des éléments essentiels de la gestion durable des forêts.

¹ Voir la résolution 62/98 de l'Assemblée générale.

² Pour plus de commodité, on a gardé la numérotation de ces mesures qui est utilisée dans l'instrument sur les forêts.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 22 (E/2007/42)*.

⁴ Voir E/CN.18/2009/8.

5. À sa quatrième session, dans sa résolution 4/3, le Forum a constaté que la diversité biologique des forêts était l'un des sept éléments thématiques relatifs à la gestion durable des forêts, qui sont tirés des critères identifiés par les mécanismes de définition de critères et d'indicateurs et offrent un cadre de référence pour la gestion durable des forêts, constatation qui a été réaffirmée à l'alinéa b) du paragraphe 6 de l'instrument sur les forêts. Au cours des années qui ont précédé l'adoption de l'instrument sur les forêts, le Groupe intergouvernemental sur les forêts, le Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts ont adopté successivement 15 propositions concernant les mesures à prendre et les dispositifs de résolutions et de décisions du Forum sur la création, la planification et la protection de zones forestières protégées, 11 sur le financement de la protection des forêts, 6 sur le suivi et l'évaluation de la protection des forêts, 4 sur les méthodes liées à l'écosystème pour la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts et 24 sur les liens et/ou la coopération avec la Convention sur la diversité biologique (CBD)⁵. À sa deuxième session, en 2002, le Forum a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts qui avaient trait à la conservation des forêts et à la protection de certains types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles. Ces questions demeurent valables dans l'instrument sur les forêts, étant donné qu'à l'alinéa a) du paragraphe 6 de cet instrument, les États Membres sont invités à élaborer, mettre en œuvre et, le cas échéant, mettre à jour les programmes forestiers nationaux ou autres stratégies de gestion durable des forêts, en tenant compte des propositions d'action pertinentes du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et des résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts.

6. Différentes sources ont été utilisées pour établir le présent rapport, notamment l'action menée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, un document de travail sur la diversité biologique des forêts et des documents de caractère général. Il a également été tenu compte des informations en retour fournies par les États Membres, des rapports nationaux soumis à des organes intergouvernementaux et des contributions d'organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

II. Vue d'ensemble : forêts et diversité biologique

7. Les forêts sont d'une importance capitale pour maintenir les fonctions vitales de l'écosystème et les services indispensables pour le développement durable, par exemple la protection de la diversité biologique, la conservation des sols, la qualité de l'eau et l'approvisionnement en eau, la lutte contre les inondations, la régulation du climat et les loisirs. La diversité biologique des forêts contribue plus particulièrement à la production de biens tels que les aliments, les fourrages, les

⁵ Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (2007), « Index des questions et groupement thématique des propositions d'action » du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, des résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social; ci-après appelé index des questions du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (2007).

médicaments et le bois, indépendamment des valeurs spirituelles et culturelles qu'elle représente.

8. Depuis 1992, la question de la conservation et de la gestion durable des forêts a été examinée dans un grand nombre d'instances intergouvernementales. Ces débats ont suivi deux directions distinctes dont la première s'est intéressée essentiellement à la gestion durable des forêts, au suivi des Principes forestiers⁶, du chapitre 11 d'Action 21⁷ sur la lutte contre la déforestation, des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, des résolutions et décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts et, à compter de 2007, de la résolution 62/98 de l'Assemblée générale sur l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Ces engagements politiques représentent le plus large consensus international autour de mesures axées sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Ils tiennent également compte de la diversité des conditions sociales, économiques, environnementales, culturelles et politiques à travers le monde et de la nécessité impérieuse de rechercher des solutions appropriées et intégrées à l'appui d'une gestion durable des forêts.

9. Dans la seconde direction, les débats ont porté plus particulièrement sur les questions d'une importance mondiale dans lesquelles les forêts jouent un rôle décisif : changements climatiques, diversité biologique, lutte contre la désertification, commerce d'espèces menacées, développement durable des régions montagneuses, zones humides et enfin quantité et qualité de l'eau douce. Les forêts fournissent donc des services et ont des effets bénéfiques qui contribuent à résoudre certains aspects de ces problèmes internationaux. Les forêts sont donc mentionnées dans plusieurs chapitres d'Action 21, indépendamment du chapitre 11, et figurent en tant qu'élément important dans un certain nombre d'instruments juridiquement contraignants⁸.

10. Par conséquent, pour mesurer les avantages et fonctions multiples des forêts et autres terres boisées, il faut une harmonisation des politiques intersectorielles qui tienne compte des dimensions transfrontières, régionales et mondiales ainsi que des fonctions productives, écologiques et sociales des forêts⁸. Ainsi qu'il est indiqué dans l'instrument sur les forêts, la mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts nécessite un renforcement de la volonté politique et des efforts collectifs à tous les niveaux afin notamment d'intégrer les forêts dans les programmes de développement nationaux et internationaux, d'améliorer la coordination des politiques nationales et la coopération internationale et d'encourager la coordination intersectorielle à tous les niveaux.

11. Pour que les forêts contribuent efficacement au développement durable, y compris à la protection de la diversité biologique des forêts, le Forum a recensé un certain nombre de questions qui nécessitent un examen plus poussé, parmi lesquelles figure l'amélioration de la gouvernance et du respect des lois, la

⁶ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 93.I. 8 et rectificatif), vol. I : résolutions adoptées par la Conférence, résolution I, annexe II.

⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 93.I. 8 et rectificatif), vol. I : résolutions adoptées par la Conférence, résolution I, annexe I.

⁸ Voir E/CN.17/IFF/1996/16.

coordination et la mise en œuvre des politiques intersectorielles, l'élimination des distorsions du marché telles que les incitations et les subventions ayant un effet pervers qui favorisent d'autres activités au détriment de la gestion durable des forêts, la pleine évaluation et le partage équitable des bienfaits des forêts, le renforcement des capacités et le transfert de technologies écologiquement rationnelles, et enfin la fourniture de ressources financières suffisantes à l'appui de la gestion durable des forêts⁹.

12. On estime qu'au moins 80 % de la diversité biologique qui subsiste actuellement dans le monde provient des forêts, essentiellement des forêts tropicales. Selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹⁰, les forêts couvraient près de 4 milliards d'hectares en 2005. Bien que la répartition des forêts soit inégale à travers le monde, sur les 229 pays et autres régions pris en compte dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2005, 43 ont des aires forestières qui dépassent 50 % de leur superficie totale, tandis que 64 ont moins de 10 % de couvert forestier¹¹.

13. Entre 1990 et 2005, l'ensemble des superficies boisées dans le monde ont diminué d'environ 3 %, ce qui correspond à une diminution moyenne d'environ 0,2 % par an. Un ralentissement du taux net de diminution des forêts a été observé entre 2000 et 2005. La perte nette de forêts s'établit encore à 7,3 millions d'hectares par an, soit 20 000 hectares par jour¹¹. C'est là une énorme différence par rapport à la période de 1990-2000, lorsque la perte nette des forêts s'établissait à 8,9 millions d'hectares par an.

14. La déforestation, imputable principalement à la transformation de zones forestières en terres agricoles, de même que d'autres types de dégradation des forêts, sont les causes essentielles de la perte de la diversité biologique des forêts. Selon le quatrième rapport de la série L'avenir de l'environnement mondial, l'agriculture est la principale cause de l'érosion génétique, de la disparition d'espèces et de la transformation d'habitats naturels.

15. L'utilisation croissante d'énergie par la société a également été remise en question en tant que facteur d'accélération de la diminution de la diversité biologique. Alors que les préoccupations locales s'articulent autour de la menace projetée sur la disponibilité et l'utilisation de l'énergie traditionnelle de la biomasse, les préoccupations nationales sont axées sur les prix de l'énergie et leurs liens avec la politique des pouvoirs publics. L'opinion mondiale est encore en discussion, et l'influence sur les changements climatiques de l'utilisation de combustibles fossiles fait l'objet de recherches de plus en plus poussées afin d'en déterminer les effets sur l'aire de distribution des espèces et leur comportement, les moyens de subsistance, la santé et les espèces étrangères envahissantes¹².

⁹ Pour un examen plus complet et détaillé des moyens de mise en œuvre et autres questions intersectorielles, voir le document E/CN.18/2009/9.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Évaluation des ressources forestières mondiales 2005*, Forestry Paper 147 (FAO, Rome, 2005).

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Situation des forêts du monde, 2007*, (FAO, Rome, 2007).

¹² Programme des Nations Unies pour l'environnement, *L'avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement* (GEO 4) (La Valette, Malte, 2007).

16. Selon les informations volontairement fournies à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, les graves menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et la mise en œuvre des objectifs d'ensemble 1 et 3 de l'instrument sur les forêts, ont été et continuent d'être, dans la plupart mais non dans tous les cas, la destruction de l'habitat, les espèces étrangères envahissantes, les incendies de forêt, la fragmentation des forêts, le surpâturage, les effets préjudiciables des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers, la fréquence accrue des catastrophes naturelles, l'accroissement de la demande de bois et de résidus du bois pour la production d'énergie, la demande de biocombustibles, la concurrence à laquelle est soumise la matière première bois provenant des forêts (comparaison des industries à base de bois et de la production d'énergie), et la pénurie de ressources financières pour mettre en œuvre une gestion durable des forêts.

17. Compte tenu de l'énorme diversité biologique des forêts, il est malaisé de procéder directement à des évaluations rapides de la situation ou de l'évolution de la diversité biologique des forêts¹³. Selon l'examen de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique en matière de diversité biologique des forêts en 2008¹⁴, celle-ci continue de diminuer à un rythme alarmant à travers le monde, en particulier dans les tropiques, malgré les nombreux efforts réalisés par les pays pour mettre fin à cette tendance. Toutefois, sans données suffisantes, il est difficile d'évaluer à quel rythme la diversité biologique des forêts diminue actuellement dans le monde. Pour surmonter cette difficulté, des efforts ont été déployés afin d'améliorer l'information concernant le statut des différents types de forêts qui revêtent une importance particulière pour la protection de la diversité biologique et des moyens de subsistance dans les zones rurales. L'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) a établi l'index de la Liste rouge, qui donne les tendances de la diminution de la diversité biologique. Des rapports montrent que la déforestation menace actuellement 60 % des espèces d'oiseaux inscrites sur la Liste rouge. Par ailleurs, l'évaluation mondiale des mammifères (2008) de l'UICN a permis de conclure que pour les mammifères, dont beaucoup dépendent en partie ou totalement des forêts, un sur quatre se trouvent menacés, d'après les catégories de la Liste rouge de l'UICN.

18. Le rapport de la FAO intitulé *Situation des forêts du monde 2007* dresse également la liste des espèces en danger ou menacées d'extinction à titre d'indicateur de la situation de la diversité biologique. Des espèces ligneuses vulnérables et menacées existent dans de nombreux pays tropicaux. Environ 5 % des espèces ligneuses indigènes à travers le monde se trouveraient menacées, les espèces rares et de grande valeur étant les plus menacées d'extinction au plan local¹⁰. Les espèces ligneuses rares, très appréciées pour les produits forestiers autres que le bois, courent aussi souvent le risque de disparaître¹¹.

19. En imaginant plusieurs scénarios, de nombreux pays ont accordé une plus grande attention à la question sur le plan politique, en attachant une grande

¹³ N. E. Stork, T. J. Boyle, V. Dale, H. Eeley, B. Finegan, M. Lawes, N. Manokaran, R. Prabhu et J. Soberon, « Criteria and indicators for assessing the sustainability of forest management: conservation of biodiversity », Centre pour la recherche forestière internationale, document de travail n° 17 (1997).

¹⁴ Voir UNEP/CBD/SBSTTA/13/3.

importance aux forêts désignées pour des efforts de protection. Selon l'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2007, la protection de la diversité biologique est l'un des objectifs de la gestion dans plus de 25 % de l'ensemble des zones forestières. Depuis 1990, les zones forestières à protéger ont augmenté de 32 %, augmentation qui est estimée à 96 millions d'hectares et touche toutes les régions¹⁰. Plus de 11 % de l'ensemble des zones forestières du monde ont été désignées principalement pour la protection de la diversité biologique. Ces forêts sont situées en grande partie, mais non entièrement, à l'intérieur de zones protégées.

20. Néanmoins, beaucoup reste à faire, notamment s'agissant de la diminution des forêts primaires dans de nombreux pays tropicaux qui se produit actuellement. Bien qu'il couvre environ 10 % du globe terrestre, le biome des forêts tropicales revêt une importance particulière pour la protection de la diversité biologique des forêts à travers le monde. Le biome des forêts tropicales représente 46 % des forêts mondiales et entre 50 et 90 % des espèces terrestres y vivent. On estime toutefois que 6 millions d'hectares de forêts primaires disparaissent ou sont modifiés chaque année. Entre 2000 et 2005, neuf des 10 pays qui représentent plus de 80 % de la superficie des forêts primaires dans le monde ont perdu au moins 1 % de cette superficie¹¹.

21. Environ 36,4 millions d'hectares (4,2 %) de forêts tropicales dans les pays membres de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) (33 pays comptant 859 millions d'hectares de forêts permanentes) sont gérés d'une manière durable¹⁵. Depuis 1988, l'OIBT a observé une sensibilisation et un engagement croissant de la part des gouvernements à l'égard de la gestion durable des forêts, de nombreuses améliorations ayant été apportées à la législation, aux dispositions administratives et aux processus consultatifs. Cela a eu pour effet d'accroître la superficie des forêts tropicales en gestion durable¹⁶. Si des progrès ont été enregistrés, de nouvelles mesures sont actuellement mises au point et révisées afin de mettre en œuvre la notion de gestion durable des forêts de manière efficace. Par exemple, les Directives pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (2008) de l'OIBT/UICN ont été reconnues comme offrant potentiellement d'utiles outils de gestion pour améliorer la protection de la diversité biologique dans les forêts productrices de bois d'œuvre¹⁷.

III. Contribution de la gestion durable des forêts à la protection de la diversité biologique des forêts

22. Au cours du siècle dernier, la gestion forestière est passée d'une sylviculture à rendement continu à une sylviculture à gestion durable et, au cours des dernières

¹⁵ Selon l'OIBT, la gestion durable des forêts est définie comme le processus consistant à gérer une zone forestière permanente afin d'atteindre un ou plusieurs objectifs de gestion clairement spécifiés pour produire un flot continu des produits forestiers et des services souhaités sans réduction exagérée de ses valeurs inhérentes et de sa productivité future et sans effets préjudiciables excessifs sur l'environnement physique et social.

¹⁶ Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), « État de la gestion des forêts tropicales 2005 », Technical Series n° 24 de l'OIBT (Japon, 2006).

¹⁷ Christoph Wildburger (2008), « Forests and Biodiversity Conservation, including Protected Areas » (2008).

décennies, à une foresterie durable¹⁷. L'instrument sur les forêts fournit les éléments qui permettent de décrire le cadre conceptuel de la gestion durable des forêts. Dans la section relative à sa portée (sect. III), l'instrument sur les forêts dit ce qui suit : « La gestion durable des forêts, en tant que concept dynamique et en évolution, vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures ». À l'alinéa b) du paragraphe 6 de l'instrument sur les forêts, les États Membres sont invités à « examiner les sept éléments thématiques de gestion durable des forêts qui sont tirés des critères identifiés par les mécanismes existants de la formulation de critères et d'indicateurs en tant que cadre de référence d'une gestion durable des forêts ». Dans l'ensemble de ce texte, l'accent est placé sur l'importance du rôle de la gestion durable des forêts pour contribuer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

23. La protection de la diversité biologique, qui est un élément essentiel de la gestion durable des forêts, fait partie du programme des neuf mécanismes internationaux et régionaux qui s'intéressent aux critères et aux indicateurs d'une gestion durable des forêts. Approximativement 150 pays participent à un ou plusieurs de ces neuf mécanismes chargés de formuler des critères et des indicateurs d'une gestion durable des forêts. Ces mécanismes sont également conçus pour évoluer en fonction des nouveaux résultats de la recherche et des aspects pertinents de l'évolution mondiale.

24. L'évaluation des effets environnementaux et sociaux de l'exploitation des forêts a été un précieux outil à l'appui de la gestion durable des forêts. Étant donné qu'une évaluation de la diversité biologique nécessite du temps, quels que soient les critères et indicateurs employés, il importe de concevoir des outils qui évaluent l'importance et les conditions d'application de la gestion de la diversité biologique. Les sept éléments thématiques offrent donc une occasion unique d'améliorer les données d'information concernant les aspects pratiques de la gestion durable des forêts par rapport aux objectifs de protection de la diversité biologique. De nouveaux moyens d'évaluer la diversité biologique des forêts en fonction d'indicateurs sont à l'étude dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de 2010.

25. La gestion durable des forêts constitue une approche d'ensemble, intersectorielle et participative dont l'objectif est l'utilisation durable des ressources forestières, qu'il s'agisse de bois d'œuvre ou de services et de produits autres que le bois, afin de répondre aux besoins des générations présentes et futures. Elle offre également un ensemble d'outils qui vont au-delà des frontières traditionnelles de la protection des forêts, mais qui contribuent tous à la protection de la diversité biologique des forêts. Alors que les écologistes s'intéressent à la protection de la diversité biologique essentiellement dans le cadre des zones protégées, la gestion durable des forêts met l'accent sur la pérennisation, et notamment la protection, de la diversité biologique partout où des forêts existent. Il s'agit là d'un aspect d'une importance capitale étant donné que l'essentiel de la diversité biologique existe en dehors des zones protégées.

26. D'importants efforts de replantation, de restauration des paysages forestiers et de développement naturel des forêts ont contribué à améliorer les conditions sociales, environnementales et économiques, notamment en créant des emplois et des sources de revenus. Les plantations de forêts et d'arbres se multiplient de plus

en plus vite et à des fins multiples. La superficie des forêts plantées a progressé d'environ 2,8 millions d'hectares par an au cours de la période 2000-2005, dont 87 % sont des forêts industrielles.

27. La restauration des paysages forestiers représente une autre contribution, dans une conception plus large de l'utilisation des terres, qui réunit des groupes de parties prenantes afin de définir, de négocier et de mettre en œuvre des pratiques qui rétablissent un équilibre entre les avantages écologiques, sociaux, culturels et économiques des forêts dans un contexte plus large de paysage. La restauration des paysages forestiers vise à adopter des mesures d'ensemble propres à rétablir les fonctions des forêts et à renforcer leur contribution au développement durable en tenant compte des intérêts et des besoins des populations. Plus de 25 pays et organisations à travers le monde font partie du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers. Ce partenariat, créé en 2003, facilite l'échange de données d'expérience entre ses membres, tout en recherchant et finançant des activités de restauration de paysages forestiers et en veillant au respect des engagements internationaux relatifs aux forêts. En collaboration avec l'OIBT et l'UICN, le Partenariat a élaboré un manuel sur la restauration des paysages forestiers afin de préciser les idées et les stratégies que cette notion recouvre. Ces efforts ont contribué à élargir le couvert forestier et à contrebalancer la disparition de certaines forêts au profit d'autres modes d'utilisation des terres¹⁰.

A. Gestion durable des forêts et zones protégées

28. L'objectif d'ensemble 3, qui vise à accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable définit un autre grand engagement du Forum lié à la protection des forêts. Les États Membres sont convenus de mettre en place, élargir et entretenir des réseaux d'aires forestières protégées, en soulignant également l'importance que revêt la conservation de forêts représentatives par le biais d'une série de mécanismes de conservation appliqués à l'intérieur et à l'extérieur des aires forestières protégées¹⁸. Pour permettre au Forum d'accroître la superficie des forêts protégées et de réaliser l'objet de l'instrument sur les forêts, les États Membres se sont engagés à concevoir et appliquer des mesures d'incitation positives¹⁹. Dans l'instrument sur les forêts, les États Membres ont également approuvé plusieurs autres dispositions en ce qui concerne les aires forestières protégées.

29. D'autres engagements mondiaux viennent appuyer les objectifs d'ensemble de l'instrument sur les forêts. S'agissant de la réalisation de l'objectif d'ensemble 3, apparemment tout le monde y trouvera son compte si le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique réussit à mettre en place et à maintenir d'ici à 2010 un réseau terrestre mondial regroupant des systèmes nationaux et régionaux complets, représentatifs et efficacement gérés pour les zones protégées. Des liens additionnels peuvent être créés avec des cibles connexes²⁰. À ce sujet, la Conférence des Parties à la Convention a décidé en 2007 de redoubler d'efforts, compte tenu de l'objectif

¹⁸ Voir résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe, sect. V, par. 6 p).

¹⁹ Ibid., annexe, sect. VI, par. 7 d).

²⁰ La Convention sur la diversité biologique a pour objectif d'inclure 10 % de tous les types de forêts dans des zones protégées d'ici à 2010, objectif qui figure également dans la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9 de la Conférence des Parties).

visant à protéger efficacement au moins 10 % de chaque type de forêts dans le monde²¹. Elle a parallèlement décidé de renforcer l'appel en faveur d'un financement stable de toutes provenances en faveur des aires forestières protégées.

30. Les objectifs auxquels répondent les zones protégées se sont élargis au cours des dernières années. Les méthodes de gestion des ressources ont été de plus en plus largement acceptées dans les zones protégées. Une large gamme d'expressions et de méthodes sont utilisées afin de définir les forêts qui répondent à différentes fonctions de protection, par exemple les fonctions de protection des forêts désignées pour protéger l'infrastructure et les ressources naturelles contre les aléas de la nature. Bien que bon nombre de ces forêts ne soient pas exclusivement destinées à protéger la diversité biologique, elles n'en ont pas moins un rôle très important à jouer dans la protection des paysages forestiers.

31. Selon le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2005), les zones forestières protégées donnent les résultats les plus probants lorsqu'elles sont conçues dans le cadre de l'écosystème et gérées conformément aux règles de gestion durable, en tenant dûment compte de l'importance des couloirs écologiques et de l'interconnexion des zones protégées ainsi que des menaces extérieures telles que la pollution, les changements climatiques et les espèces envahissantes. Le Bilan du Millénaire indique également qu'une « approche paysagère », par exemple, dans laquelle les forêts productives voisines constituent des zones tampons et les zones protégées sont intégrées dans un aménagement de l'espace à l'échelle de la région, contribue à surmonter les insuffisances des zones protégées considérées isolément qui ont été signalées.

32. L'UICN a défini six catégories de gestion pour répondre aux divers objectifs des zones protégées. Selon cette classification, 13,5 % des forêts dans le monde, soit plus de 530 millions d'hectares, ont actuellement le statut de zone protégée.

B. Défis et possibilités

33. Indépendamment de l'évolution de la protection des forêts au cours des 10 dernières années, la dégradation des forêts et la diminution de la diversité biologique des forêts persistent. En conséquence, le système actuel de zones protégées ne suffit pas pour assurer la conservation de toutes les composantes de la diversité biologique. Les zones forestières protégées sont menacées de dégradation sous la pression de l'agriculture et des établissements humains, de l'exploitation sauvage, des activités illicites, de l'extraction minière, de la chasse de la viande de brousse, du braconnage, de la vente de plantes et d'animaux, du feu, de la pollution, des changements climatiques, des espèces envahissantes, du tourisme et des loisirs. En outre, les conflits violents ont souvent de lourdes répercussions sur les zones protégées et ont entraîné une grave détérioration des écosystèmes forestiers et de leur diversité biologique, en particulier pour les espèces animales. Bon nombre de ces menaces tiennent à l'interaction entre les efforts de conservation et la qualité de vie des populations et sont extrêmement difficiles à surmonter.

34. La fréquence des menaces à l'intérieur des zones protégées, qui se retrouve dans la plupart des régions du monde, amène à se demander si les zones protégées

²¹ Convention sur la diversité biologique, décision IX/5 de la Conférence des Parties.

ne sont pas en train de régresser et de perdre une partie de leur diversité au lieu de répondre à leur objet ou de maintenir leurs valeurs. Au cours des 10 dernières années, le braconnage dans les parcs nationaux et les parcs animaliers de même que le commerce illicite ont menacé des espèces rares et précieuses de la flore et de la faune. Un exemple en est le braconnage des gorilles des montagnes. En dépit des multiples accords mondiaux et régionaux qui ont été adoptés pour lutter contre ces pratiques illégales et criminelles²², des travaux de recherche montrent que plusieurs régions, l'Afrique en particulier, connaissent encore d'énormes difficultés à protéger les ressources naturelles et les espèces menacées.

35. La sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de nombreux habitants des forêts tropicales sont une source de graves préoccupations, de nombreux habitants des forêts qui en sont tributaires n'ayant que peu d'autres sources de protéines et de revenus. Malheureusement, la manière dont la chasse et le commerce d'animaux sauvages fonctionnent, de même que leurs liens avec les conditions sociales, culturelles, sanitaires, économiques et écologiques, sont le plus souvent mal compris ou pas suffisamment pris en compte. Il est donc indispensable que les gouvernements des pays appuient plus fermement les mesures visant à résoudre les problèmes d'occupation du sol et à garantir une planification et un contrôle adéquats du développement à proximité des zones protégées.

36. Il ressort également des informations figurant dans les rapports sur les conventions et accords relatifs à la biodiversité ainsi que des travaux de recherche que certains types de forêts sont représentés de manière disproportionnée ou sous-représentés dans les zones forestières protégées, comme par exemple les zones humides, les forêts tropicales de feuillus caducs/semi-caducs, les forêts tempérées de feuillus caducs et les forêts tropicales humides de feuillus persistants des basses terres²³. Le manque de connectabilité dans les zones protégées a également été signalé dans plusieurs études²⁴. L'examen des chiffres indiqués dans la Carte mondiale des forêts du Programme des Nations Unies pour l'environnement-Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature montre que dans 19 des 28 types de forêts qui ont été définies, le statut officiel d'aire protégée ne s'applique qu'à moins de 10 % de leur superficie. Par ailleurs, sur les 34 lieux qui intéressent au premier chef la diversité biologique en raison de la richesse des ressources recensées par Conservation International, 20 ont indiqué que moins de 10 % de leur superficie était protégée²⁵.

²² Par exemple, au niveau mondial, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); au niveau régional, l'Accord de Lusaka, adopté en 1994 par les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, offre à ces pays l'occasion de s'unir pour lutter contre le trafic illicite et le commerce de la faune et de la flore sauvages.

²³ Voir « In-Depth Review of the Expanded Programme of Work on Forest Biological Diversity » (UNEP/CBD/SBSTTA/13/3); voir *Global Biodiversity Outlook 2*, Conférence sur la diversité biologique (Montréal, 2006); voir *Global Ecological Forest Classification and Forest Protected Area Gap Analysis*, UNEP/Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (Presses universitaires de Fribourg, Fribourg, Allemagne, 2008).

²⁴ Voir UNEP/CBD/SBSTTA/13/3.

²⁵ Voir *Global Ecological Forest Classification and Forest Protected Area Gap Analysis*, PNUE/Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (Presses universitaires de Fribourg, Fribourg, Allemagne, 2008).

37. Par conséquent, pour tirer tout le potentiel que les zones protégées offrent pour la conservation, il est indispensable de trouver des méthodologies et des critères pour évaluer l'adéquation, la cohérence, l'état et l'efficacité des zones forestières protégées et de veiller à ce que ces zones soient gérées d'une manière durable afin de répondre à leurs objectifs de conservation. Les organisations internationales et les organismes nationaux responsables des zones protégées et les organisations non gouvernementales qui s'occupent de conservation ont mis au point toute une gamme d'approches et de méthodologies pour évaluer l'efficacité de la gestion des zones protégées.

38. Les zones protégées font l'objet d'évaluations de différente portée et réalisées à différents niveaux, allant de la recherche détaillée sur le terrain jusqu'à de larges évaluations au niveau du système¹⁷. Une liste récapitulative fait état de plus de 40 méthodologies appliquées, depuis le niveau national jusqu'au niveau mondial²⁶. Ces évaluations ont mis en lumière la corrélation directe qui existe entre l'efficacité de la gestion et les ressources financières et humaines utilisées. Plus précisément, les zones forestières protégées situées dans des pays ayant un indicateur de développement humain élevé ont un classement supérieur d'environ un tiers dans les évaluations que celles situées dans des pays à faible indicateur de développement humain²⁷. Il n'en reste pas moins que d'énormes insuffisances sont observées dans l'efficacité de la gestion d'un certain nombre de zones protégées dans les pays développés.

39. L'absence de mécanismes financiers et budgétaires appropriés dans de nombreux pays en développement constitue une grave lacune et un obstacle majeur à la création et à la gestion efficace d'aires protégées. L'OIBT signale que dans de nombreuses régions de ses pays membres, la gestion durable des forêts est moins rentable que d'autres utilisations des terres et que bon nombre des forêts actuellement gérées conformément aux principes d'une gestion durable ont bénéficié d'un appui financier et technique extérieur¹⁶. Il n'a cependant pas été suffisamment tenu compte de la nécessité d'une assistance technique et financière pour couvrir les frais de mise en œuvre des activités de conservation de la diversité biologique dans la gestion durable des forêts. Par ailleurs, dans de nombreux pays, les aires forestières protégées souffrent toujours d'un financement et d'un personnel insuffisants, situation qui se trouve encore aggravée par le manque de personnel qualifié pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion.

40. La spécification des cibles, objectifs et interventions à venir en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique nécessitera des moyens de financement supplémentaires. Pour faire face aux coûts d'une mise en place et d'une gestion efficaces et durables de réseaux nationaux et régionaux d'aires protégées, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a, dans la décision VIII/24, encouragé les parties à élaborer des plans financiers en y incorporant toute une gamme de sources nationales, régionales et

²⁶ Voir « Management effectiveness evaluation in protected areas: a global study: Supplementary Report n° 1: Overview of approaches and methodologies », Université du Queensland, Gatton, IUCN, Commission mondiale des aires protégées, The Nature Conservancy (TNC), Fonds mondial pour la nature (Australie, 2008).

²⁷ Ibid.; voir Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), « État de la gestion des forêts tropicales 2005 », Technical Series n° 24 (Japon, 2006).

internationales. La Conférence des Parties a également invité le Fonds pour l'environnement mondial à fournir un appui aux réseaux nationaux et régionaux d'aires forestières protégées. Environ 80 % des projets du Fonds mondial relatifs aux forêts ont porté sur les aires protégées.

41. Depuis 1993, le financement international destiné à la conservation de la diversité biologique n'a progressé que de 38 %. D'énormes investissements ont été réalisés par des organisations non gouvernementales, des gouvernements et le secteur privé afin de minimiser les atteintes à la diversité biologique, de protéger la biodiversité en péril et de garantir une utilisation durable de la biodiversité. Par le biais de l'initiative du réseau de la vie (Life Web), le Gouvernement allemand a également apporté un appui financier important aux zones protégées²⁸.

42. Dans certains pays, les mécanismes de l'économie de marché ont contribué à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, par exemple dans le domaine de l'écotourisme²⁹. Les incitations fiscales, les servitudes, les programmes négociables de permis de développement et les dispositions contractuelles se sont multipliés et ont été utiles pour la conservation des terres et des services liés à l'écosystème dans certains pays. Au titre de la Réduction des émissions de carbone forestier (REDD) actuellement examinée dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les aires forestières protégées pourraient jouer un rôle décisif dans la diminution de la déforestation à l'échelle nationale. Avec l'augmentation des moyens financiers disponibles pour la fixation du carbone, l'accroissement potentiel des sommes affectées à la gestion durable des forêts pourrait être plus directement axé sur la protection des forêts dans les pays en développement. En conséquence, le soutien aux institutions et aux politiques visant à faciliter l'adaptation des forêts et de la biodiversité aux changements climatiques et à contribuer à en atténuer les effets préjudiciables a retenu une attention croissante.

43. Des problèmes n'en subsistent pas moins. Les répercussions possibles sur les moyens de subsistance et l'atténuation de la pauvreté doivent être prises en considération. Dans l'équation de la Réduction des émissions de carbone forestier, la répartition équitable des avantages ainsi que la pleine participation des populations autochtones et des habitants des forêts et le respect de leurs droits doivent être les premières préoccupations. Par conséquent, la manière dont cette réduction touche les collectivités locales et augmente la participation des populations autochtones et implantées depuis longtemps, pour ce qui est de la conception et de la mise en œuvre des projets et des programmes qui relèvent de cette réduction, doit être examinée de manière plus approfondie. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique s'est intéressé à ces questions dans les décisions VI/10 et VII/16, qui traitent de l'alinéa j) de l'article 8 sur les savoirs traditionnels.

²⁸ Voir www.cbd.int/lifeweb/background/.

²⁹ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes (2005) (voir www.millenniumassessment.org).

IV. Aspects nouveaux de la gestion durable dans la conservation et la protection des forêts

44. D'ici à la fin du XXI^e siècle, les changements climatiques et leurs effets pourraient figurer parmi les principales causes de la diminution de la diversité biologique et des fluctuations des services liés à l'écosystème dans le monde¹². Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les forêts et les changements climatiques (E/CN.18/2009/4), selon les projections, les changements climatiques devraient avoir des effets préjudiciables sur les forêts en modifiant leur physiologie, leur structure, la composition et la santé des espèces, à la suite des variations de la température et de la pluviométrie. Les types de forêts qui revêtent une importance particulière pour la conservation de la diversité biologique ou les moyens de subsistance en milieu rural, comme les mangroves, ou encore les forêts tropicales et boréales, sont particulièrement vulnérables à un certain nombre de facteurs. Ces types de forêts nécessiteront une attention spéciale dans les futures analyses de la viabilité de la protection et de l'environnement.

45. Le manque d'accès à des denrées alimentaires en quantité suffisante et à un prix abordable a été l'une des principales causes à l'origine de la déforestation, les zones forestières étant transformées en terres agricoles pour répondre aux besoins alimentaires des habitants. La hausse des prix des denrées alimentaires au cours des dernières années et la pénurie d'aliments pour les pauvres peuvent exacerber la déforestation et la dégradation des forêts. Parallèlement, la crise financière qui sévit actuellement dans le monde pourrait aussi menacer le couvert forestier de la planète et le montant des ressources financières que les gouvernements affectent à la gestion durable des forêts. Il est indispensable d'étudier les répercussions éventuelles de ces crises sur la gestion durable des forêts et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que les moyens de les atténuer.

46. Diverses instances politiques à différents niveaux s'intéressent activement à la question politique des biocombustibles, compte tenu de leur rôle dans la sécurité énergétique mondiale et dans les changements climatiques, ainsi que des options qu'offre le développement durable des régions rurales. La production agricole représente actuellement l'utilisation la plus répandue de la biomasse pour les biocombustibles. Des études prévoient néanmoins qu'une plus grande quantité de lignocellulose (aliments pour les animaux de deuxième génération), y compris la biomasse ligneuse (plantes ligneuses et déchets du secteur forestier), serviront à la production de biocombustibles. Les déchets de bois provenant de l'abattage et du traitement représentent déjà plus de la moitié de l'ensemble de la biomasse provenant des forêts³⁰.

47. Les points de vue varient quant aux possibilités et aux risques liés aux biocombustibles. Par ailleurs, des intérêts de plus en plus contradictoires apparaissent entre l'accroissement de la demande de bois faisant suite à la promotion de l'utilisation d'énergie de sources renouvelables, et les mesures de protection de la diversité biologique. Les principaux facteurs qui déterminent les effets des biocombustibles sur l'environnement et la diversité biologique sont liés

³⁰ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Forests and energy: key issues », Forestry Paper 154 (FAO, Rome, 2008).

aux types de terres utilisées pour produire les matières de base qui servent à la fabrication de biocombustibles et les méthodes de production utilisées, y compris les espèces végétales¹⁷. Le bilan des gaz à effet de serre, les rendements énergétiques et les effets des biocombustibles sur l'environnement pourraient varier considérablement en fonction de différents facteurs³¹.

48. Malgré ces perspectives négatives, des études récentes des politiques environnementales et énergétiques laissent entrevoir un très fort accroissement de la demande de biocombustibles d'ici à 2030, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Cet accroissement de la demande de biocombustibles pourrait entraîner des changements dans la gestion forestière. Plusieurs pays ont commencé à définir les grandes lignes de mesures à court et à moyen terme pour faire face à cette situation. La réduction et la gestion des risques tout en partageant les possibilités offertes pose un défi majeur. Le secteur forestier a un rôle décisif à jouer dans l'utilisation de la gestion durable des forêts pour équilibrer les objectifs de production des bioénergies et les objectifs de conservation des forêts. Afin de développer pleinement les possibilités qu'offrent les biocombustibles, la croissance dans ce secteur doit être gérée d'une manière durable de manière à répondre aux exigences liées aux dimensions économiques, sociales et environnementales de la viabilité, en particulier aux objectifs en matière de sécurité alimentaire et de gestion durable des forêts. À cet égard, il serait nécessaire d'établir des critères de fiabilité pour la production de biocombustibles. Par ailleurs, la coordination et la coopération entre différents secteurs, en particulier entre l'agriculture et la sylviculture, devraient aussi être considérablement renforcées.

V. Coopération intersectorielle pour respecter les engagements en matière de forêts et de diversité biologique

Méthodes intersectorielles et objectifs du Millénaire pour le développement

49. De nombreuses considérations sociales, économiques et environnementales complexes recourent les questions relatives aux forêts. En conséquence, la manière dont les forêts sont gérées, protégées et mises en valeur occupe une place centrale dans le développement durable, y compris dans la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, en particulier pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté et de la viabilité de l'environnement. Il existe de nombreuses synergies possibles entre les divers objectifs internationalement convenus et les objectifs relatifs aux forêts, à la biodiversité, à la conservation de l'environnement et au développement. S'agissant des forêts, le Forum des Nations Unies sur les forêts est le mieux placé pour relever ces défis interdépendants et aborder les questions intersectorielles pertinentes.

50. La réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu le 25 septembre 2008 a rassemblé des dirigeants du monde entier pour examiner les engagements existants et en envisager de nouveaux

³¹ Voir *Sustainable biofuels: prospects and challenges*, Policy document 01/08, The Royal Society (Londres, 2008); A. Dufey, « Biofuels production, trade and sustainable development: emerging issues » (Institut international pour l'environnement et le développement, Londres, 2006).

afin qu'ils se traduisent par des mesures décisives et rapides qui permettront à tous les pays d'atteindre ces objectifs. Cette réunion a diffusé un message résolu et a annoncé que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les groupes d'États et les partenaires de la société civile, y compris le secteur privé et des philanthropes, avaient pris de nouveaux engagements³² pour atteindre ces objectifs, dont un certain nombre concernaient les forêts et les questions connexes. C'est ainsi par exemple qu'au sujet de l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), la Finlande a annoncé une augmentation du financement de la foresterie durable au titre de sa coopération en faveur du développement. S'agissant de l'objectif 7 (Assurer un environnement durable), la Norvège a annoncé un engagement de 35 millions de dollars pour le financement de la phase initiale du programme de réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies (UN-REDD), qui se chiffre à 600 millions de dollars³³. La Norvège s'est également engagée à verser jusqu'à 1 milliard de dollars pour réduire la déforestation dans la région de l'Amazone. Le Fonds pour l'environnement mondial a aussi annoncé un programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest d'un montant supérieur à 100 millions de dollars qui portera sur l'énergie, la diversité biologique et les polluants organiques persistants.

Coopération accrue avec les mécanismes compétents qui s'occupent de biodiversité et les organisations non gouvernementales

51. Les organes directeurs des accords, organismes et mécanismes multilatéraux sur l'environnement ont accepté la nécessité d'améliorer la coordination et la collaboration. Diverses déclarations, résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies appellent à la coordination, à resserrer la collaboration et à créer des synergies entre les différents mécanismes, y compris avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Partenariat de collaboration sur les forêts.

52. Compte tenu des divers faits nouveaux qui sont intervenus sur la scène politique mondiale, il est devenu encore plus pertinent que le Forum des Nations Unies sur les forêts maintienne et réactive ses liens avec d'autres mécanismes mondiaux et régionaux. La résolution 34 du Forum sur le renforcement de la coopération et de la coordination intersectorielle, traitaient de divers aspects du travail de collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés ainsi que d'autres organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux pertinents afin d'améliorer les échanges d'informations et la coopération dans des domaines d'intérêt commun.

53. À l'échelle du monde, il existe plusieurs groupes qui travaillent en faveur de la protection de la diversité biologique. Créé en 2001, le Partenariat de collaboration sur les forêts, arrangement volontaire de coopération qui regroupe 14 organisations, institutions et secrétariats de conventions internationales relatives aux forêts, appuie l'action du Forum des Nations Unies sur les forêts par le biais d'un renforcement de la coopération et de la coordination pour les questions forestières de nature à

³² Voir www.un.org/millenniumgoals/2008highlevel/commitments.shtml.

³³ Le programme REDD des Nations Unies (UN-REDD) a pour objet d'aider les pays en développement à élaborer des stratégies nationales de réduction des émissions de carbone forestier, de surveiller les stocks de couvert forestier et de carbone, de renforcer les capacités et de mettre en œuvre des projets pilotes de gestion forestière propres à maintenir les services liés à l'écosystème des forêts et à optimiser les stocks de carbone, tout en offrant des avantages et des moyens de subsistance aux collectivités.

promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Le Groupe de liaison sur la biodiversité, qui se compose des chefs de secrétariat des six accords relatifs à la biodiversité³⁴, a été créé en 2004 et s'est attaché à réunir des monographies, des plans de travail conjoints pour les organes créés en vertu de ces accords et des indicateurs pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de la cible de 2010 en matière de biodiversité. Le Groupe de liaison des secrétariats des Conventions de Rio regroupe les secrétariats et les bureaux des organes de scientifiques subsidiaires de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Tout en renforçant la coordination entre ces trois conventions, ce groupe de liaison s'emploie à améliorer les échanges de données d'information et à étudier les possibilités d'activités menées en synergie.

54. Aux niveaux mondial et régional, un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales et d'organisations de la société civile ont utilement contribué à accroître la sensibilisation de l'opinion à la conservation et à la protection des forêts. Certaines organisations non gouvernementales nationales et autochtones ont également mené des activités analogues à l'échelon local. Indépendamment de l'évolution de la situation, les programmes de sensibilisation, d'éducation et de communication varient d'un pays à l'autre. Il demeure difficile de trouver les ressources humaines et financières nécessaires pour mener une action efficace.

55. Compte tenu de l'importance de l'accès à l'information pour la société, de nombreux gouvernements et organismes privés ont commencé à promouvoir le développement d'activités de mobilisation afin d'améliorer la communication et l'éducation de la population en vue d'atteindre les objectifs des conventions sur l'environnement, le développement durable et la gestion durable des forêts. Ces éléments nouveaux pourraient être étudiés plus à fond sous l'angle de l'action que le Forum pourrait mener pour contribuer à promouvoir et à célébrer l'Année internationale des forêts en 2011.

Coopération et collaboration entre les secrétariats

56. La promotion des synergies et le renforcement de la coopération ont fait l'objet de diverses décisions de la Convention sur la diversité biologique et du Forum. À cet égard, la Conférence des Parties à la Convention, à l'alinéa i) du paragraphe 1 de sa décision IX/5 sur la diversité biologique des forêts, a demandé un renforcement de la coordination des initiatives intersectorielles à tous les niveaux. Il y était notamment question de faciliter une mise en œuvre coordonnée du programme de travail de la Convention et de l'action du Forum, y compris l'instrument sur les forêts, afin d'atteindre la cible de 2010 en matière de biodiversité et les quatre objectifs d'ensemble sur les forêts. À l'alinéa d) du paragraphe 3 de cette même décision, le Secrétaire exécutif de la Convention était invité à étudier, avec le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les

³⁴ Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention de Ramsar sur les zones humides, Convention sur la conservation des espèces migratrices, Convention du patrimoine mondial et Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

forêts, la possibilité d'élaborer un plan de travail comportant des activités menées conjointement par le secrétariat de la Convention et celui du Forum.

57. Un petit nombre de pays ont fait part de leur point de vue sur les éléments qui pourraient être nécessaires pour améliorer la collaboration entre les secrétariats. Parmi ces pays, certains étaient favorables à un renforcement de la collaboration comme le demandait la Conférence des Parties dans la décision IX/5, sans perdre de vue la participation d'autres organisations, en particulier des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Tout en s'occupant de cette question, le Forum pourrait également formuler des propositions sur la manière d'améliorer au mieux la coopération axée sur la protection de la diversité biologique des forêts, en particulier par le biais de l'instrument sur les forêts. C'est ainsi par exemple que la promotion et le renforcement de la sensibilisation de l'opinion à l'importance des forêts et à la gestion durable des forêts, et aux avantages qui en découlent, grâce à des programmes de mobilisation et d'éducation, offrent d'énormes possibilités. La possibilité d'activités conjointes entre le secteur forestier et le secteur de l'environnement mérite d'être étudiée afin d'accroître la sensibilisation et de promouvoir la communication autour de l'Année internationale de la diversité biologique et de l'Année internationale des forêts qui seront célébrées en 2010 et 2011 respectivement.

Programmes forestiers, stratégies et plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique

58. Une multiplication des occasions de coopération et de communication intersectorielles a également été encouragée à l'échelon national en réunissant les pouvoirs publics, les donateurs, la société civile et le secteur privé en tant que partenaires pour assurer l'efficacité de la conservation et de la gestion. Des initiatives nationales de collecte de données sur la gestion durable des forêts, y compris sur la diversité biologique des forêts, pourraient offrir l'occasion d'améliorer la communication et d'accroître les synergies entre les politiques sectorielles. La participation accrue des parties prenantes, la volonté d'engagement et la transparence seraient aussi indispensables pour renforcer les efforts nationaux de communication. La participation des parties prenantes contribue au processus de décision en permettant de mieux comprendre les effets d'impact et la vulnérabilité, la répartition des coûts et des avantages comparatifs des différentes options et la multiplication des options possibles. La participation des parties prenantes et la transparence du processus de décision peuvent accroître le sens des responsabilités et réduire la corruption.

59. L'établissement de liens visibles avec les stratégies nationales de développement durable, les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les mesures nationales d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, de même que des communications nationales au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sont également nécessaires pour mettre en œuvre avec succès les programmes forestiers, les stratégies et plans d'action nationaux pour la préservation de la diversité biologique. Pour de nombreux pays en développement, les activités de gestion durable des forêts pour la protection des forêts et des aires forestières protégées auront plus de chances de réussir si ces activités sont prises en compte dans les stratégies nationales de développement ou dans les stratégies de réduction de la pauvreté. D'une part, les documents stratégiques de réduction de la pauvreté

pourraient contribuer à mieux faire connaître le rôle du secteur forestier dans l'élimination de la pauvreté et, d'autre part, les plans de développement pourraient être plus efficaces s'ils tenaient compte des pratiques de la gestion durable des forêts.

60. Dans cette perspective, le potentiel qu'offre l'instrument sur les forêts pourrait être utile pour renforcer les mesures d'ordre pratique prises à l'échelon national pour mieux intégrer les forêts dans les politiques portant sur d'autres secteurs. Une coordination accrue entre les points de contact nationaux du Forum, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pourraient garantir la cohérence des actions menées avec celles décidées dans le cadre de l'instrument sur les forêts et des objectifs d'ensemble sur les forêts.

VI. Conclusions

61. **Les forêts, qui occupent environ 30 % de la superficie de la terre, fournissent une large gamme de services et avantages environnementaux, sociaux et économiques. Les forêts fournissent des moyens de subsistance à 1,6 milliard de personnes. Environ 60 millions de personnes, appartenant principalement à des collectivités autochtones, vivent dans les forêts, et 350 millions d'autres sont fortement tributaires des forêts. Grâce aux produits forestiers qu'elles fournissent et aux multiples avantages qui en découlent – protection des bassins versants, contrôle des changements climatiques dans le monde, création de revenus, avantages liés à la santé, activités de loisirs et protection des valeurs culturelles et spirituelles, sans compter l'habitat qu'elles assurent un certain nombre d'espèces végétales et animales –, les forêts ont quelque chose à offrir à toutes les populations, à des degrés divers.**

62. **L'importance politique des forêts désignées à des fins de conservation a augmenté dans de nombreux pays. Par ailleurs, la protection de la diversité biologique des forêts est désormais acceptée comme un objectif important de la gestion durable des forêts. Plus de 11 % de la totalité des superficies boisées dans le monde ont été désignées principalement pour la conservation de la diversité biologique.**

63. **Malgré les progrès accomplis pour instaurer une gestion durable de tous les types de forêts, la déforestation et la dégradation de la biodiversité demeurent très préoccupantes dans de nombreux pays, en particulier les pays en développement. Un certain nombre de pressions, en particulier les effets préjudiciables des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des incendies de forêt, de la pollution atmosphérique, d'une utilisation non viable des forêts pour les loisirs, de la fragmentation des forêts, des espèces étrangères envahissantes, de la conversion de zones forestières en zones agricoles et de l'insuffisance des ressources financières et techniques pour l'application d'une gestion durable des forêts, continuent de faire peser une menace sur la diversité biologique des forêts du monde entier, diminuant ainsi toute la gamme des biens et des services liés à l'écosystème que les forêts dotées d'une grande diversité biologique peuvent offrir.**

64. Faisant fond sur les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, les États Membres ont adopté l'instrument sur les forêts et les objectifs d'ensemble en vue de renforcer les mesures proposées concernant divers éléments de la gestion durable des forêts, notamment la conservation des forêts et la désignation d'aires forestières protégées à tous les niveaux. La reconnaissance d'aires forestières protégées en tant qu'élément important de la gestion durable des forêts pour garantir la protection de la diversité biologique dans certains sites s'est généralisée au fil des ans.

65. Des méthodes efficaces de gestion et d'évaluation sont indispensables pour atteindre les objectifs d'une protection des forêts à long terme. Des options institutionnelles et des mesures politiques s'imposent pour promouvoir un partage juste et équitable des coûts et des avantages que comportent les aires protégées à tous les niveaux. La désignation d'une aire forestière protégée ne suffit toutefois pas pour garantir une protection efficace. La bonne gestion des aires protégées est donc d'une importance capitale pour les efforts de conservation.

66. Les organisations internationales et les organismes nationaux chargés de la protection des forêts et les organisations non gouvernementales qui s'occupent de conservation ont élaboré toute une gamme d'approches et de méthodes permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées. Il n'en demeure pas moins nécessaire de s'assurer que ces méthodes d'évaluation et les aspects qui s'y rattachent sont équitablement partagés. Les capacités de nombreux pays pour procéder à des analyses, rendre compte de leurs résultats et contribuer à améliorer les mesures prises devraient être renforcées. Les types de forêts qui revêtent de l'importance pour la protection de la diversité biologique, par exemple les forêts tropicales de montagne, les mangroves et les forêts situées le long des fleuves, nécessiteront une attention particulière dans les futures analyses consacrées à la protection.

67. Les questions nouvelles concernant les forêts, par exemple les changements climatiques et les biocombustibles, nécessitent un examen plus approfondi dans le cadre de la protection de la diversité biologique des forêts. C'est ainsi que la communauté des forêts pourrait apporter une contribution décisive à la formulation et à l'application de solutions possibles face aux changements climatiques sur le modèle du projet de réduction des émissions de carbone forestier (REDD). Des politiques appropriées en matière de développement durable et de gestion durable des forêts s'imposent pour éviter les effets préjudiciables des changements climatiques et renforcer la coopération et la coordination intersectorielles afin de respecter les engagements pris au sujet des forêts et de la diversité biologique.

68. Pour de nombreux pays en développement, les activités de gestion durable des forêts axées sur la conservation des forêts et des aires forestières protégées ont plus de chances de réussir si elles sont prises en compte dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et autres politiques ou plans sectoriels pertinents, notamment ceux qui traitent des changements climatiques et de la gestion des bassins versants.

69. L'Année internationale de la biodiversité, en 2010, et l'Année internationale des forêts, en 2011, fourniront d'excellentes occasions de coopération entre le secteur des forêts et le secteur de l'environnement pour mieux faire comprendre ce que sont la gestion durable des forêts et la protection de la diversité biologique des forêts.

70. La réalisation des objectifs mondiaux de développement, y compris ceux énoncés dans l'instrument sur les forêts, constitue un énorme défi qui exigera que les pays, les organisations intergouvernementales et les parties prenantes collaborent à la mise en œuvre d'un cadre partagé et à la sensibilisation à l'importance des avantages et des atouts que représentent les forêts. L'amélioration de la communication et de l'éducation du grand public acquerra de plus en plus d'importance à cet égard, en particulier pour promouvoir et célébrer l'Année internationale des forêts.
